

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 856

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 30.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel.

Les MLI figurent comme organisme référent vers lequel peuvent être orientées les personnes mentionnées.

Or, le public des MLI (16-26 ans qui sont rarement bénéficiaires du RSA) rencontrent des difficultés autres que la recherche d'emploi : ils ont aussi des besoins sociaux, de santé, administratifs et alimentaires.

Aujourd'hui, ils ont un accès direct et efficace aux MLI. Il serait dès lors peut-être dommage que France Travail se pose en intermédiaire entre ces jeunes et les MLI comme cela semble être prévu dans le projet de loi en cours de discussion.